

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 05 mars 2026

Délibération n°20260503_06

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70

Présents : 48

Suppléants : 1

Pouvoirs : 6

= VOTANTS : 55

- dont « pour » :

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ASSAINISSEMENT SPAC : travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes d'Aigre et de La Boixe (secteur Vars)

Le jeudi 05 mars 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Montignac sur Charente – LA BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - POTEL Maryse - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine - RADOUX Loïc - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard - SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne - SEVRIT Raymond - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléant de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1- PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
- 2- BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal
- 3- DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno
- 4- LAMAZIERES Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 5- TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul
- 6- VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - FLAUD Yves - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT SPAC : travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes d'Aigre et de La Boixe (secteur Vars)

Vu les conclusions de l'étude diagnostique du système d'assainissement du Bourg de Vars sur la commune de la BOIXE ;

Vu les conclusions de l'étude diagnostique du système d'assainissement du Bourg de la commune d'AIGRE ;

Vu la délibération n°20251127_08_e du 27 novembre 2025, concernant la hiérarchisation des projets d'assainissement collectif : création et réhabilitation ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que l'objectif de ces études diagnostiques est de mettre en évidence les dysfonctionnements des réseaux de collecte et d'élaborer un programme hiérarchisé de travaux.

Pour la commune d'Aigre, c'est le bureau d'études IRH qui a réalisé cette étude diagnostique en 2024.

Pour la commune de La Boixe (pour le Bourg de Vars), c'est le bureau d'études Eau-Méga qui a réalisé cette étude diagnostique en 2022.

Monsieur le Vice-Président expose que des travaux sont prévus sur ces 2 communes en 2026 pour résoudre les priorités n°1 mises en évidence dans ces deux études, ce qui permettra de réduire de façon significative les entrées d'eaux parasites dans ces réseaux d'assainissement.

L'enveloppe financière est de 110 000 € HT pour Aigre et de 120 000 € HT pour La Boixe, soit un montant total de travaux d'environ 230 000 € HT.

Ces travaux sont éligibles aux aides financières que peuvent apporter le Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En parallèle de ces travaux, un diagnostic des branchements d'assainissement va être réalisé en interne par la Communauté de Communes Cœur de Charente. Ces diagnostics de branchements peuvent également être financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** ces travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour les communes d'Aigre et de La Boixe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires aux études et aux travaux précitées, au titre du budget 2026.
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

